

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
Six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr.
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
1/4 de ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre so-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
CIE., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Vendredi, 23 Juin, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry No. 14. }

Extraits des journaux Français.

—Les nouvelles qui nous parviennent de l'Autriche s'accordent à dire que la réaction dans le cens monarchique constitutionnel est de plus en plus manifeste et générale. En outre, le parti du mouvement, séduit par l'exemple de Paris, a eu le tort de croire qu'on pouvait agir en Allemagne comme on agit en France. Il n'a pas compris que dans un pays où les populations conservent sur tous les points de la circonférence leur vie propre et individuelle, on ne saurait changer la face de l'empire par un coup violent imprimé au centre. Cette impulsion violente ne peut partir que d'une capitale, où la centralisation administrative absorbe toute la nation et la domine tyranniquement, comme cela existe un peu et même beaucoup dans notre ville de Paris. Il a suffi à l'empereur d'Autriche de quitter Vienne pour trouver la puissance de résister. Le Tyrol allemand s'est levé en masse pour venir au-devant de lui et lui offrir toutes les forces dont il dispose. La Bohême a suivi cet exemple, et la Hongrie est prête à répéter son vieux cri : *Moriamur pro rege nostro.*

On écrit de Prague le 20 mai qu'une députation composée de dix-neuf personnes, appartenant aux diverses classes de la société, est partie la veille pour Innsbruck, afin d'inviter l'empereur à se rendre dans la première de ces deux villes, où une diète générale doit être prochainement réunie. "Le sentiment monarchique anime tous les habitants de ce pays, ajoute cette correspondance : Toute la population veut le maintien de la monarchie autrichienne, avec l'appui des nationalités slaves."

Cette politique était généralement approuvée avant le départ de l'empereur de Vienne. Depuis cet événement, elle est devenue en quelque sorte une nécessité administrative.

En présence de ces manifestations Vienne a fait un retour prononcé en faveur des institutions monarchiques. Les murs de la capitale sont couverts d'affiches qui

demandent la rentrée de l'empereur.

NOUVELLES DE ROME.

Les lettres de Rome que nous recevons aujourd'hui 26 sont très-satisfaisantes : elles viennent heureusement confirmer la confiance que nous avons toujours eue dans la sainte cause de la papauté, et dans le bon sens et la reconnaissance de la population romaine. Nous citerons la lettre suivante datée de Rome le 18 mai :

"Je vous ai fait connaître les tristes événements qui pendant quelques jours ont jeté Rome dans une consternation profonde. Je viens aujourd'hui calmer vos justes alarmes. Ces mauvais jours sont passés : la crise terrible que la faction radicale avait fait naître à propos de la dernière allocution consistoriale de notre Saint-Père, s'éloigne avec les périls qu'elle avait amenés. Le calme est déjà rétabli : la confiance revient. Cette crise si grave et si désolante pour nous qui en avons été témoins ; nous a offert cependant une nouvelle preuve de la force réelle de la Papauté et des racines inébranlables qui l'attachent aux entrailles de ce pays.

"Le peuple, le vrai peuple romain, est resté complètement en dehors de tout ce fatras politique débité par les tribuns. Il a gémi de ces scandales, et il a mieux fait que de gémir, il a protesté. Le cœur romain n'a pas failli : cette brave et religieuse population, que les pompeuses promesses ne sauraient corrompre, a bondi d'indignation à la première menace prononcée contre Pie IX : les quartiers de *Monti* et de *Transtevere* ont énergiquement protesté, hommes et femmes, qu'ils se feraient tuer jusqu'au dernier pour soutenir le Souverain-Pontife. Ce courage résolu a singulièrement intimidé tous ces beaux meneurs, qui parlaient déjà de gouvernement provisoire. Du reste, ceux-ci même ont eu peur de leur propre ouvrage : la peur a pu seule les empêcher de proclamer ce gouvernement provisoire, car de fait il a existé pendant deux fois vingt-quatre heures, si on peut donner le nom de gou-

vernement à ce triomphe momentané de l'anarchie.

"Les huit cardinaux que le Pape avait recueillis au palais du Quirinal, ont pu quitter, le 12 mai, l'asile que leur avait donné la généreuse hospitalité de Pie IX. Ils en sont sortis pénétrés d'une admiration et d'une reconnaissance profonde pour les touchants témoignages d'intérêt que leur a donnés le Saint-Père. Depuis cinq ou six jours, le Pape ne fait autre chose que recevoir chaque soir les bataillons de la garde civique qui vont lui offrir d'immenses bouquets portés par sept ou huit hommes. Cela a l'air d'une scène de famille : c'est un père qui reçoit ses enfants insoumis et rebelles, et qui leur pardonne leur ingratitude et leur coupable aveuglement..."

LA LOI D'EXIL.

Les Bourbons de la Restauration ont proscrit en 1814 la famille de Napoléon : "pour toujours."

Les d'Orléans en 1832 ont proscrit les Bourbons "à perpétuité".

L'Assemblée des représentants de la "France républicaine," vient à son tour de proscrire "pour l'éternité" les d'Orléans, et trois membres de la famille de Napoléon ont pris part à ce vote, et y ont résisté.

Ce décret nous semble regrettable.

Évidemment il n'est pas dirigé contre Louis-Philippe, jamais le roi déchu n'entendra de revenir en France ; il est tombé sans qu'une main se soit avancée pour le soutenir ; il a fui sans autres consolateurs que ses ministres ou plutôt ses complices nul ne l'estimait, nul ne l'aimait, et il est vrai de dire que ce grand perversisseur des mœurs et de la loyauté françaises, s'est assis sous le mépris public.

Il n'y a pas dans Louis-Philippe un prétendant qui puisse inquiéter la France ; un conquérant contre lequel la République ait à chercher des armes.

C'est donc contre le prince de Joinville, contre les ducs de Nemours, d'Angoulême et de Montpensier, peut-être aussi contre les

fils du duc d'Orléans, que le bannissement est prononcé.

Mais que craint-on ? La dynastie de 1830 n'a-t-elle des partisans en France ; y a-t-il un seul homme qui éprouve pour la race de Louis-Philippe, cet amour, ce dévouement aveugle qui animaient et poussaient à la guerre les Vendéens et les Bretons de 1794, qui entraînaient sur les pas des frères de Louis XVI tous ces émigrés traités à leur patrie pour le respect d'un nom ?

Se dire le fils, le petit-fils de Louis-Philippe, c'est peut-être un titre de réprobation auprès de la grande majorité des Français, ce n'est un droit au service de personne.

Si le nom des d'Orléans n'est pas un danger qui doit appeler l'ostracisme sur ceux qui le portent, si la raison d'Etat n'existe point à leur égard, pourquoi ce luxe de précautions contre des jeunes gens qui se sont abstenus sous la monarchie de toutes menées politiques ; qui, dans l'armée, sur la flotte, ont fait bravement leur métier de soldat, de marin ; qui ont abaissé leurs épées, résigné les pouvoirs dont ils étaient dépositaires à la vue des faisceaux naissants de la République ? Quoi ! vous avez fait appel à leur patriotisme ; vous avez invoqué le nom de la France pour obtenir leur soumission, alors qu'il leur aurait été si facile de résister, et maintenant vous leur enlevez leur patrie, vous leur ôtez le titre de Français !

Soyez conséquents, soyez loyaux.

Nous comprenons qu'en ce moment le territoire français soit interdit aux d'Orléans, comme il est ferré, pour autre cause, au turbulent Louis Napoléon ; c'est une mesure de police et de sûreté pour un temps où l'excessive prudence est nécessaire.

Mais les bannir à perpétuité de leur pays, mais leur fermer la frontière pour le temps même où les agitations, les guerres intestines seront apaisées ; où nous aurons fondé une véritable République, c'est se montrer à la fois injuste et ridicule.

Heureusement que ceux qui font les décrets savent encore mieux les défaire, et nous terminerons comme la bonne femme que Philippe de Macédoine avait condamnée dans un moment d'exaltation : nous croyons l'Assemblée quelque peu exaltée en ce moment, et nous en appelons à l'Assemblée plus calme.

(France Nouvelle.)

Les membres de l'Assemblée nationale ont examiné hier dans leurs bureaux le projet de décret sur le rétablissement du divorce. Il s'est, dans tous les bureaux, rencontré une forte opposition, et la majorité des commissaires nommés est contre le divorce. On peut donc s'attendre

à ce que la commission proposera à l'Assemblée le rejet pur et simple du décret présenté par M. Crémieux. Parmi les représentants qui se sont déclarés contre le projet, et qui, à cause de leur opinion, ont été nommés commissaires, nous nommerons MM. Victor Lefranc, Béchard, Desèze, Gavaret, Girard, Dupin, Bonjean, de Charencey, de Larcy, Laurent. Ont parlé en faveur du projet : MM. Conti, Maurat-Ballange, Nachet, Baroche, Barthélemy.

Voici les commissaires nommés :

1er bureau, M. Victor Lefranc ; 2e, M. Barthélemy Sauvaire ; 3e, M. Baroche ; 4e, M. Béchard ; 5e, M. Desèze ; 6e, M. Nachet ; 7e, M. Gavaret ; 8e, M. Girard ; 9e, M. Valette (Jurâ) ; 10e, M. Dupin ; 11e, M. Bonjean ; 12e, M. Lermier ; 13e, M. Charencey ; 14e, M. Maurat-Ballange ; 15e, M. de Larcy ; 16e, M. Parrieu ; 17e, M. Conti ; 18e, M. Laurent (Ardèche).

—Un affiche jaune avait convoqué hier, 30 mai, les dames de Paris à la place Vendôme, afin d'aller féliciter et remercier M. Crémieux d'avoir présenté le projet de loi sur le divorce. La réunion n'a été ni fort nombreuse ni brillante. Ces dames ont été huées par les curieux accourus en foule sur la place. Elles se sont néanmoins rendues chez M. Crémieux, qui a reçu très-sérieusement leurs compliments et leurs actions de grâces.

—Lamennais, dans le *Peuple constituant*, s'exprime ainsi sur le projet de décret présenté pour le divorce :

« Au moment où de fausses et téméraires doctrines ont alarmé la conscience publique, en attaquant une institution naturelle et sacrée sur laquelle repose l'existence même du genre humain ; au moment où la société qu'inquiètent ces doctrines, sent vivement la nécessité de défendre la famille contre les funestes tentatives de quelques insensés, on n'a pas été peu surpris de voir le ministre de la justice venir proposer, inopinément et comme d'urgence, une loi qui en ruine la base. C'est là, il faut l'avouer, un spectacle douloureux. On entend dire, pour justifier cette proposition singulièrement inopportune, qu'il s'agit d'une loi, non de principes, mais de condescendance. en un mot, d'une satisfaction accordée au relâchement des mœurs actuelles. Il s'ensuivrait que, lorsqu'un désordre, un mal quelconque se produit chez un peuple, le moyen d'y remédier est de le transporter dans la loi. Laissons-là ces maximes monstrueuses. Digne de la France qu'elle représente, digne d'elle-même, l'Assemblée nationale repoussera, nous devons le croire, la déplorable proposition du citoyen Crémieux. Quant à nous, notre devoir est de la combattre avec l'énergie de la plus ferme conviction. »

—M. le professeur Kaiser, de Leyde, vient de découvrir une nouvelle planète qui fait partie du groupe entre Mars et Jupiter. Cette nouvelle planète forme la neuvième du groupe, et opère sa révolution en trois ans et huit mois.

—Voici quelques éléments d'une curieuse statistique des individus qui composent les ateliers. Ils renferment 30 à 40,000 ouvriers étrangers au département de la Seine, 10 à 12,000 forçats libérés ou réfractaires, 12,000 environ cumulant les travaux de l'atelier national avec d'autres places notamment avec la place de portier.

—Le ministre des finances est venu, il y a peu de jours, demander trois millions pour les ateliers nationaux. Il a dit, dans son exposé des motifs, que ces ateliers étaient le refuge de 116,000 ouvriers sans ouvrage, et il n'a pas caché que le produit du travail de ces ouvriers était loin d'égalier la quatrième partie de ce que coûtait leur salaire, de sorte qu'on peut regarder cette dépense improductive comme « une aumône déguisée. »

Les nouveaux satisfaits.

Le *National* dit gravement aujourd'hui : « Nous ne sommes pas de ceux que les résultats du suffrage universel n'ont pas satisfaits. » Nous le croyons sans peine. Le *National* serait bien difficile, s'il n'était pas satisfait ! Que pourrait-il donc exiger de plus s'il vous plaît.

M. Armand Marrast, son principal rédacteur, est maire de Paris, et habite les appartements princiers de l'Hôtel-de-Ville.

M. Bastide, son second rédacteur, est ministre des affaires étrangères, et compte aller s'installer, au premier jour, dans le magnifique palais que M. Guizot s'était fait bâtir pour son propre usage, à côté du Palais-Bourbon.

M. Clément Thomas, frère d'un de ses répacteurs, s'est laissé créer général, commandant supérieur de la garde nationale parisienne, et, en cette qualité, bivouaque modestement aux Tuileries.

MM. Recurtact Trélat, ses deux médecins ordinaires, donnent aujourd'hui leurs consultations, l'un au ministère de l'intérieur, l'autre au ministère des travaux publics.

M. Marie, son avocat plaidant et consultant, un des cinq rois de la république une et indivisible, règne et gouverne au Luxembourg.

M. Achille Marrast, frère de M. Armand déjà nommé, a été investi des fonctions de procureur-général près la cour d'appel de Pau.

M. Dornès, autre rédacteur du *National* jouit des privilèges de représentant du peuple.

M. Duclerc, encore un rédacteur du

même *National*, a eu la bonté d'accepter le portefeuille des finances.

M. Charras, collaborateur du dit journal, a été fait lieutenant-colonel sur le champ de bataille de la rue Pelletier, sous-secrétaire d'Etat de la guerre, puis ministre par *intérim*.

M. Frédéric Degeorge, ami et correspondant du *National*, a été nommé préfet du Pas-de-Calais.

M. Cavignac, frère d'un ancien rédacteur du *National*, et ami intime de la maison, a reçu le grade de chef de division, le titre de gouverneur-général de l'Algérie, finalement le portefeuille de la guerre.

Qui encore ? Si nous cherchions bien, nous trouverions probablement que le personnel du *National*, depuis les grands chefs ci-dessus dénommés jusqu'aux garçons de bureau qui doivent être pour le moins préfets ou sous-préfets de la république, a d'assez bonnes raisons pour se dire pleinement satisfait.

Seulement, certains esprits chagrins auront peut-être quelque peine à accommoder la satisfaction actuelle du *National* avec les violentes diatribes dont cette feuille si désintéressée accablait naguère les célèbres satisfaits de MM. Guizot et Duchâtel. O vertu republicaine, ne serais-tu qu'un nom !

(Opinion publique.)

— On lit dans le *Message* : “ Parmi les candidatures pour les élections du 4 juin, la plus amusante est, sans contredit, la candidature du citoyen Richement, *dauphin de France*. Le citoyen Richement, on le sait prétend être le fils de Louis XVI, le prisonnier du Temple, échappé aux brutalités du cordonnier Simon. A ce titre, il a revendiqué plusieurs fois la couronne de France, déclarant tour à tour que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe n'étaient que des usurpateurs de sa légitimité.”

— On lit dans le *Siècle* : “ Un fait très-grave, dont on s'entretenait hier à l'Assemblée nationale, est venu compliquer le procès qui s'instruit par suite des événements du 15 mai. Il paraît que la justice avait été conduite par ses investigations à demander la mise en accusation de M. Louis Blanc, M. Crémieux ou M. le procureur-général Portalis devait, dans la séance de samedi, solliciter de l'Assemblée l'autorisation nécessaire pour exercer les poursuites contre un de ses membres. On assure qu'une interdiction formelle de la commission exécutive est venue arrêter l'action de la justice.”

Chronique politique.

“ J'étais républicain de la veille, a dit Bréanger, mais je ne veux à aucun prix être républicain du lendemain.”

(Gazette.)

“ . . . parlons un peu par chiffres : le chiffre a un raisonnement brutal qui a sa valeur : Les 900 coûtent 22,500 fr. par jour, à raison de 25 fr. par tête. Il est vrai qu'ils font une constitution ; du moins ils ont mission de la faire. A l'heure qu'il est, les représentants ont absorbé, depuis vingt-cinq jours, pour les besoins de la représentation, la bagatelle de 562,500 fr. Je ne serais pas fâché de savoir combien de temps durera la représentation. Après tout, si la France se trouve, après la session de la constituante, fortement constituée, je dis que la carte à payer ne saurait être chère.

(Coursiv.)

“ . . . Déjà le bon sens du peuple commence à pénétrer certains roués de la république et à les assimiler, sans façon, aux plus célèbres roués de la dynastie d'Orléans ; d'où l'on pourrait conclure qu'il est peu disposé à jouer par récidive, le rôle de dupe. Voici un petit fait qui vient à l'appui de notre dire. Hier au soir, dans un groupe nombreux d'ouvriers qui s'était formé rue Saint-Honoré, un honnête orateur en blouse s'avisa de dire à haute voix : “ Tenez, mes amis, savez-vous ce que c'est que tous ces *blagueurs* du 24 février ? C'est tout bonnement la monnaie de Louis-Philippe, pas autre chose. Ma foi ! ça ne valait pas la peine de changer la pièce !” Et la foule de rire et d'applaudir.

[Opinion.]

“ . . . Pendant toute la journée d'hier on a crié dans les quartiers les plus peuplés de Paris une protestation adressée par Henri V, à l'Assemblée nationale. Nous n'avons pas à nous occuper de l'authenticité de cette pièce ; nous voulons constater seulement un fait remarquable, c'est qu'une pareille publication n'aurait certainement pas été possible, il y a un mois à peine, sans quelque trouble sérieux, tandis qu'aujourd'hui les passants n'abordaient en foule ceux qui la colportaient que pour l'acheter. Il ne faut jamais désespérer, comme on voit de l'intelligence et de la raison du véritable peuple de Paris.

[Id.]

“ LA RÉACTION. — Les républicains, ceux de la *veille* bien entendu, car ceux du lendemain commencent à devenir fort rares crient plus que jamais à la réaction. Eh bien ! nous l'avouons avec franchise, ils n'ont pas tort. Allez dans les fabriques, dans les ateliers, dans les magasins, dans les boutiques, dans les études de notaires, d'avoués, d'huissiers, de commissaires-priseurs, dans les maisons de banque, à la Bourse, aux théâtres, allez partout enfin, et vous n'entendrez prononcer qu'un seul mot : IMPOSSIBLE. Descendez dans la rue, interrogez l'ouvrier honnête, non pas le fainéant qui s'intitule *travailleur* et qui veut vivre sans travailler, mais le bon ouvrier qui ne demande que de l'ouvrage, et il vous

répondra ? *Cela ne peut pas durer*. Cela est vrai, mais à qui la faute ? [Id.]

Le désordre règne toujours dans les départements.

Chronique Religieuse.

Le 30 de mai, M. Blin de Bourdon, représentant de la somme, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une pétition par laquelle une augmentation de traitement est réclamée dans l'intérêt des desservants de nos campagnes, si mal rétribués jusqu'à ce jour. Le pétitionnaire s'élève aussi contre l'intention que certains alarmistes prêtent à l'Assemblée de vouloir supprimer le budget des cultes, et de mettre le traitement du clergé paroissial à la charge des communes. M. Blin de Bourdon en a demandé le renvoi immédiat au comité des cultes, et il a été ordonné par M. le président.

— Mgr Obregon a été sacré, le 15, évêque de Badajoz par Mgr Brunelli, délégué apostolique, assisté de l'évêque de Cordoue et de l'évêque de Calahorra, préconisé au siège de Valence.

— Le 15 mars 1848, un événement tout nouveau, dont les annales d'aucune histoire fournissent d'exemple, eut lieu à Jérusalem : Un pacha turc prêcha les chrétiens dans le plus auguste de tous les temples, celui du Saint-Sépulchre. Le jour précédent, le pacha Mustapha Zéris avait envoyé inviter les trois patriarches, latin, grec et arménien, résidant à Jérusalem, à se rendre chez lui pour conférer avec eux ; ce qui fut fait par les patriarches. Après plusieurs exhortations, tendant à l'union des nations discordantes, le pacha invita les trois patriarches à se réunir le lendemain dans le temple du Saint-Sépulchre, où il se transporta aussi lui-même à l'heure convenue, accompagné de toute sa suite. Les patriarches, étant réunis avec les pères procureurs et leur suite de frères, de moines, de turcs, etc., le pacha leur fit une allocution en turc, leur inculquant la paix, la concorde et la bonne harmonie, pour donner bon exemple au peuple, et concluant qu'ils devaient faire cela par amour de Jésus-Christ, devant le sépulchre duquel ils étaient. La paix fut conclue, et le patriarche latin sollicita le pacha de s'être fait le conciliateur de la paix entre les chrétiens.

— On ne saurait se figurer la vive et douloureuse impression qu'a causée dans le Tyrol la nouvelle de la proscription de la Compagnie de Jésus et de la Congrégation du T.-S. Rédempteur, arrachée au souverain et à son gouvernement par la jeunesse effrénée des écoles. Le peuple tyrolien s'élève avec indignation contre une mesure qui le frappe dans ses plus chères affections. De vives et menaçantes réclama-

tions surgissent de toutes parts, et déjà l'on sait que l'élection populaire enverra à la chambre de dignes organes de son indignation.

—Voici les dernières nouvelles que nous ayons de nos missionnaires en Chine; Mgr Rizzolati, Mgr Novella et le P. Navarro sont arrivés à Hong-Kong le mercredi des cendres; ils avaient été conduits sous escorte jusqu'à Canton. Dans cette ville ils étaient depuis trois jours gardés dans une caserne, lorsque des Parisiens, ayant eue connaissance de leur qualité d'Européens, ont forcé la garde et sont allés les visiter. M. Parker, ministre d'Amérique, a demandé leur délivrance, et il a obtenu qu'ils fussent remis dans ses mains. Mgr Rizzolati et le P. Navarro sont allés à Macao. Mgr Mata, évêque portugais de cette ville, a invité Mgr Rizzolati à aller demeurer au palais, ce que le prélat italien a accepté. Ils allaient à Macao pour voir s'il y aurait moyen d'arranger les affaires avec le ministre de France, M. de Forth-Rouen. Ils sont repartis bien tristes, convaincus que leurs affaires étaient sans remède, car l'envoyé de France ne pouvait faire au chose que de réclamer contre les mauvais traitements qu'on avait fait subir aux chrétiens chinois.

—Le gouvernement du Valais, régénéré par les baïonnettes fédérales, continue de se livrer aux actes de la tyrannie la plus odieuse. Le 14 à onze heures du soir, il fit arrêter M. le chanoine Derivaz, ancien membre du conseil cantonal. M. Derivaz, conduit immédiatement à Sion au milieu des gendarmes, a été enfermé dans la Majorerie, où il est tenu au secret le plus strict. Le but du gouvernement, en faisant arrêter le vénérable chanoine, était de pousser les modérés à quelques velléités réactionnaires, afin de pouvoir repousser avec plus d'avantage la représentation du Souverain-Pontife. Mais le piège était trop grossier. Le pays est resté calme, et le grand conseil a décidé qu'il voulait un concordat avec le Saint-Siège. M. le chanoine Derivaz devient un véritable embaras pour le gouvernement, et sa détention ne saurait se prolonger indéfiniment.

—On écrit de Sion: "En réponse au message de Mgr Luquet, qui, au nom du Saint-Siège, protesta contre la réunion des biens du clergé au domaine de l'Etat, le gouvernement déclare consentir à ce que ce quod ces biens soient restitués, mais à la condition expressé que le clergé paye une somme de un million cinq cent mille francs de Suisse. Voici le préavis de la commission, composée de sept membres: Trois proposent de restituer tous les biens du

clergé moyennant qu'il paye un million; trois autres demandent l'exécution pure et simple du décret, et le septième voudrait prélever sur les biens du clergé ce qui est nécessaire pour assurer la dotation; les immeubles seraient inaliénables et administrés sous la surveillance de l'Etat; enfin, le grand conseil a donné de pleins pouvoirs au conseil d'Etat pour continuer les négociations et arriver par tous les moyens possibles à un concordat."

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 23 JUIN, 1848.

Plusieurs articles préparés pour ce numéro, n'ont pu être composés à cause de la fête d'hier.

Martinique.—Des nouvelles de cette île, jusqu'au 2 du courant, annoncent que les nègres y massacraient les blancs. Dans une occasion, 36 personnes, femmes, et enfants ont été brûlés à mort. Les blancs s'en fuyaient dans toutes les directions où ils pensaient trouver un asile. Plusieurs se sont sauvés à la Nouvelle-Orléans.

Son Excellence le gouverneur Général est arrivé hier au matin, de Montréal dans le *John Munn*, et s'est embarqué de suite dans le *St Pierre* pour la Grosse Isle. Le Gouverneur Général est reparti le soir pour Montréal.

La *Gazette de Montréal* d'hier, dit que M. De Salabery a été nommé député Adjudant-Général des milices par suite de la résignation du Dr. Larrière.

Nous appelons l'attention sur le Catalogue des livres de MM. J. & O. Crémazie publié dans notre feuille de ce jour.

CAISSE D'ECONOMIE.

Paroisse de St. Roch de Québec.

Montant des dépôts du 9 avril au 18 juin:—	
Dépôt de 1s-3d à 5s	261 déposants
" " 5s à £1	104
" " £1 à £10	83
" au-dessus de £10	22

Total des déposants 470

Montant déposé £970-15-7.

PAROISSE NOTRE-DAME DE QUÉBEC.
Faubourg St. Jean.

Caisse ouverte le 18 juin 1848.

Dépôt de 1s-3d à 5s	3 déposants
" " 5s à £1	6
" " £1 à £10	7
" au-dessus de £10	8

Total des déposants 24

Montant déposé £177-1-3.

La MALLE ANGLAISE sera close à Québec le 29. Lettres reçues jusqu'à 7 heures du soir.

VENTE PAR ENCAN.

Marchandises, effets avariés, aux magasins de Greenshields & Cie, le 22, à 10 heures, par A J Maxham.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.
G. D. FERGUSON,
HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.
No. 9, Rue Lamontagne.
QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à palette, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES soumissions cachetées seront reçues au Bureau des soumissionnaires jusqu'au trente de ce mois, pour la construction d'une maison en pierre ou en briques, à être bâtie dans la rue Ste. Famille. (Haute-Ville.)

Les plans et devis seront prêt vendredi le vingt-trois du courant.

Les soumissionnaires sont autorisés à dire que le propriétaire ne s'engage pas à recevoir les soumissions les plus basses, mais se réserve le droit de les choisir.

J. P. M. LECOURT & Cie.
Architectes et Ingénieurs Civils.

Bureau, No. 29, rue Buade,
Vis-à-vis le Chien-d'Or,
Québec, 19 juin, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Places, Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PROMAGE DE GRUYERES.

LES Soumissionnaires viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle origée sur icelui.

LOUIS FOURNIER.
Mair.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.